

## Bilan du conseil municipal du 12/12/2022

*Elus du groupe de la minorité  
du Conseil Municipal de Saint-Brieuc*

Pour l'essentiel, ce conseil municipal avait un caractère technique avec des délibérations liées à la gestion courante de la ville.

4 points de l'ordre du jour nous ont conduits à intervenir et à interpeller la majorité :

**1) Concernant le vœu en faveur des femmes iraniennes**, nous l'avons voté en soulignant cependant que cela n'entraîne pas dans les compétences du conseil municipal et qu'il y a également de nombreuses situations dans le monde qui justifieraient des vœux de ce type (la situation des Ouïghours ou les femmes afghanes par ex). Enfin. Le conseil municipal devrait se concentrer davantage au traitement des affaires de Saint-Brieuc, plutôt que d'interpeller le Gouvernement, pourtant déjà bien sensibilisé sur ce sujet.

**2) S'agissant du plan égalité femmes-hommes**, il intègre un certain nombre d'obligations législatives et réglementaires (parité des jurys de recrutement, parité dans les promotions...) et développe tout un catalogue de bonnes intentions qui malheureusement risquent d'en rester à ce stade.

Nos interventions ont porté sur ce caractère théorique et non concret de la plaquette jointe en annexe à la délibération.

Alors que le sujet de l'égalité femmes-hommes a dérivé sur la sécurité des femmes dans l'espace public, nous avons regretté que la ville ne s'engage pas dans un programme d'équipements en vidéoprotection, sachant que ces dispositifs sont à la fois dissuasifs pour les délinquants potentiels et sécurisants pour tous, en premier lieu pour les femmes.

Enfin, à titre anecdotique, nous avons interrogé la majorité sur ce qu'elle entendait par **l'équipement non genré des cours d'école**. La réponse a été qu'il fallait éviter la monopolisation des cours de récréation par les garçons. Nous ne pouvons que souscrire à ces bonnes intentions ; restera à trouver les moyens financiers pour les réaliser, ce qui n'est ni précisé, ni programmé, ni encore moins évalué en terme de coût.

Autant la thématique égalité femmes-hommes est fondamentale, autant la majorité, comme d'habitude, la dilue dans un catalogue qui ressemble plus à un programme politique qu'à un plan d'actions.

**3) La fameuse question sur l'ouverture des commerces le dimanche** a montré de manière éclatante la division de la majorité municipale. Les écologistes étant contre l'ouverture des concessions automobiles, sans doute par idéologie, les socialistes étant contre mais votant pour par discipline, d'autres à titre individuel s'abstenant pour des raisons personnelles etc. Le maire s'est attaché à ce que chaque composante de sa majorité puisse s'exprimer même avec des désaccords, l'essentiel pour lui étant que les points de vue puissent être exprimés.

Nous avons évidemment remarqué et **pointé cette cacophonie**, qui est révélatrice au sein de la majorité, de la prédominance des idéologies sur la réalité concrète de la vie économique et commerciale à Saint-Brieuc.

Fort heureusement **les 5 dimanches d'ouverture sont un droit pour les commerçants qui leur est garanti par la loi** ; si ça n'était pas le cas il est évident que cette majorité n'autoriserait aucune ouverture dominicale.

En tout état de cause, ces ouvertures dominicales, notamment pour les commerces de centre-ville, sont un levier formidable qu'il faut préserver et développer ; dès lors que nous sommes sur la base du volontariat et qu'il y a une coordination entre les commerçants du centre.

Quant aux concessions automobiles, elles représentent de nombreux emplois et sont sur un secteur en pleine mutation vers la voiture électrique. Il n'y a donc aucune raison, au contraire, pour qu'elles fassent l'objet d'attaques à peine voilées de la part de nombreux élus de la majorité. On ne peut que s'interroger sur ces prises de position qui semblent animées par l'idéologie anti-voiture ambiante à Saint-Brieuc au sein de cette majorité.

**4) A l'occasion de la traditionnelle délibération sur le tableau des effectifs du personnel**, nous avons souligné une fois de plus que la ville de Saint-Brieuc continuait de créer des emplois (+ 30 postes depuis 2020), alors que **la chambre régionale des comptes, dans son récent rapport, a souligné en plus de l'absentéisme préoccupant à la ville, que la part des dépenses de personnel dans le budget était globalement 10% plus importante à Saint-Brieuc que dans les villes comparables** (65% du budget total contre 59% en moyenne pour les communes de la même strate démographique).

Nous avons pointé cette situation qui constitue une rigidité majeure dans la gestion courante de la ville en raison du poids budgétaire des ressources humaines.

Enfin, au cours de cette séance, il nous a été demandé de nous prononcer sur des créations d'emplois, **dont les fiches de poste avaient déjà été publiées dans les médias spécialisés, au mépris du respect du conseil municipal** qui de ce fait n'est plus qu'une chambre d'enregistrement.

Pourtant, après avoir adopté une délibération sur l'urgence démocratique et entendre le maire clamer son grand respect pour la démocratie, force est de constater que l'autocratie est à la manœuvre. La question de la gestion des ressources humaines et du management des équipes municipales est fondamentale, d'abord pour le bien-être au travail des agents eux-mêmes, mais aussi avec le souci d'être le plus économe possible des deniers publics, sachant que chaque emploi créé c'est une augmentation du budget de 40 000 € en moyenne par an. Chacun peut donc calculer le coût annuel de la création de 30 emplois...

Tels sont les points saillants qu'il nous a semblé important de porter à la connaissance des briochines et des briochins. **La minorité n'est pas à la manœuvre dans la gestion de la ville mais son rôle est de questionner, d'alerter et de proposer, encore faut-il que la majorité l'écoute.**